

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach soutient la formation des jeunes au Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Comme pour le BAFA-BAFD, la CCPRB a décidé de soutenir financièrement les participants à la formation du Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Les candidats souhaitant obtenir un financement devront, après obtention du BNSSA, effectuer 2 mois de surveillance à la piscine SIRÉNIA (sur une ou deux années après la formation). 50% du versement sera effectué après réussite de l'examen et le solde de 50% (dans la limite de 600€) après réalisation des 2 mois de travail au service de la collectivité.

Modalités de formation et d'inscription :

Condition : avoir au moins 17 ans au jour de l'examen (avril/mai).
La formation est organisée par différentes structures en France.

Financement :

Le stagiaire :

- Paie directement au centre de formation la somme correspondant au coût du stage ;
- Après obtention du brevet national, il pourra bénéficier d'une subvention de 50% du coût du stage par la CCPRB ;
- Après 2 mois de travail effectué au service piscine de la CCPRB dans les deux ans de l'obtention de son BNSSA il percevra le solde de 50% du coût du stage (dans la limite de 600€ au total).

Plusieurs associations dispensent le diplôme :

• À Fessenheim

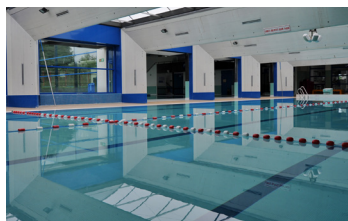
Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport - Centre Départemental de Formation du Haut-Rhin (CFMNS68) : <http://cfmns68.fr/telechargements/dossiers-dinscription/>
Contact : formation@cfmns68.fr ou 06 19 71 87 67

• À Colmar

Association Colmarienne Sauvetage/Secourisme (ACSS) : <https://www.acss-colmar.net/sauvetage>

• À Strasbourg

Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (CAMNS) : https://camns.com/mns/p_bnssa.php



Contact presse :

Jessica DALSTEIN, chargée de communication
03 89 72 14 99 - jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr